

DELIBERATION N° 10 - ECOLE DE MUSIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme THOMAS

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour du Conseil Municipal. En effet, le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique, qui devait émettre un avis sur ce point n'a pas réussi à atteindre un quorum le 4 décembre 2012. Cette délibération sera examinée lors du prochain conseil municipal. Le prochain conseil d'exploitation est programmé au 17 janvier 2013, afin d'émettre un avis sur ce sujet.